



« Contribution à la méthodologie d'évaluation de l'état de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire 1150 *Lagunes côtières à l'échelle du site Natura 2000 »

Maître d'ouvrage :



Partenaires :



Financier :



Novembre 2011

Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon
474 Allée Henri II de Montmorency - 34000 MONTPELLIER
Tél 04 67 02 21 28 / Fax 04 67 58 42 19 - Courriel : pole.lagunes.lr@cenlr.org

Pour plus d'informations, consultez le site du Pôle-relais lagunes méditerranéennes : www.pole-lagunes.org

1. Présentation de l'opération

1.1. Contexte

A l'échelle régionale, les gestionnaires de lagunes méditerranéennes ont fait remonter la difficulté d'évaluer l'état de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire 1150 *Lagunes côtières à l'échelle du site Natura 2000. En effet, plusieurs types de faciès sont associés à ce code ; de plus, actuellement les suivis macrophytes réalisés dans le cadre du RSL ou de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) sur la lagune au sens masse d'eau de transition peuvent être utiles et complémentaires parmi les choix de critères et indicateurs à définir mais ne permettent pas à eux seuls de répondre directement à une évaluation de l'état de conservation de cet habitat à l'échelle du site. Les gestionnaires ont exprimé le besoin de disposer d'une méthode commune à ce sujet, sachant que certains ont d'ores et déjà travaillé localement sur ce sujet (ex : le Syndicat Mixte du Bassin de Thau sur le site Natura 2000 de l'étang de Thau).

A l'échelle nationale, la démarche d'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire prévue dans l'article 17 de la Directive « Habitats Faune Flore » (DHFF) est en cours pour réaliser la deuxième évaluation au niveau biogéographique (période 2007-2013). Les grands paramètres à évaluer à l'échelle biogéographique sont définis dans le cadre communautaire. Parallèlement à cette évaluation nationale, l'article R.414-11 du Code de l'environnement - qui est la transposition dans le droit français de l'article 6.1 de la DHFF - impose d'évaluer, dans les sites du réseau Natura 2000 du territoire national, l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire des annexes I et II. Cet état doit être renseigné dans les documents d'objectifs pour chaque site Natura 2000. Dans ce cadre, les déclinaisons par type de milieu, les critères et indicateurs précis et la méthode d'évaluation à l'échelle d'un site Natura 2000 restent encore largement à définir. C'est pourquoi le Muséum national d'Histoire naturelle élabore depuis 2008 des approches méthodologiques par grands types d'habitats à l'échelle du site. Un guide a notamment été rédigé pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels marins à l'échelle d'un site Natura 2000 (Lepareur, 2011). Mais ce travail spécifie la nécessité de développer des méthodes propres aux habitats « Estuaires » et « Lagunes côtières ».

Dans ce contexte et dans le cadre du programme d'appui porté par le Pôle-relais lagunes méditerranéennes aux gestionnaires, il semble opportun de synthétiser ces travaux et de contribuer à une méthode d'évaluation au niveau national des lagunes côtières pour Natura 2000, en s'appuyant sur les connaissances scientifiques ainsi que sur l'expérience des gestionnaires.

1.2. Objectifs de l'opération

Le présent projet vise à fournir un état des lieux des connaissances à l'échelle de la façade méditerranéenne de cet habitat et d'utiliser l'expérience locale pour alimenter le travail d'élaboration d'une méthode d'évaluation de l'état de conservation à l'échelle du site Natura 2000 mené par le MNHN.

1.3. Les partenaires de l'opération

Le programme **Pôle-relais lagunes méditerranéennes** est piloté par la Tour du Valat et animé en partenariat étroit avec le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R) et l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) afin d'être bien représenté dans les trois régions de la façade méditerranéenne française et de créer des liens privilégiés avec les acteurs locaux (élus, gestionnaires, scientifiques, socioprofessionnels).

Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes encourage une gestion durable des zones humides méditerranéennes en apportant conseils et connaissances à l'ensemble des acteurs au moyen :

- du transfert de connaissances par le biais d'outils comme le site Internet, la Lettre des lagunes, une base de données bibliographique et annuaire en ligne,
- de l'organisation de séminaires et réunions de travail entre les acteurs,
- de la publication de guides d'articles de vulgarisation,

- d'actions de communication et de sensibilisation.

Référentes : Sonia Bertrand (CEN L-R), Virginie Mauclert (Tour du Valat), Gwenaëlle Leviol (OEC)

Le **MNHN**, Muséum national d'Histoire naturelle, en tant que Centre national de référence pour la nature (article L 411-5 du Code de l'environnement), intervient et accompagne l'ensemble du processus de mise en œuvre du **réseau Natura 2000** et en assure le suivi technique et scientifique.

Afin de répondre aux engagements de la DHFF, le Ministère en charge de l'Écologie a confié au MNHN la coordination de l'évaluation périodique de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le territoire (annexes I, II, IV et V) au titre des dispositions de l'article 17 de la directive Habitats, Faune, Flore en s'appuyant sur les résultats de la surveillance (article 11). Il a également la charge d'élaborer un cadre pour l'évaluation de l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire (annexes I et II) à l'échelle du site qui revêt deux intérêts principaux : la gestion du site (outil au service des gestionnaires pour évaluer les priorités d'intervention, déterminer les paramètres sur lesquels agir et s'assurer de l'efficacité des mesures de gestion et la définition du « bon état » de conservation et celle des paramètres de structure et fonctions à prendre en compte et contribuant ainsi à alimenter l'évaluation périodique nationale prévue à l'article 17.

Référentes : Fanny Lepareur (MNHN - habitats marins) et Déborah Viry (MNHN - habitats aquatiques)

L'**Etat**, service déconcentré du Ministère en charge de l'écologie, la DREAL, est garant de l'application de la Directive européenne « Habitats » et doit veiller à la mise en œuvre de mesures efficaces de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Référentes : Nabila Hamza et Nathalie Lamande (DREAL L-R), Anne Alotte (DREAL PACA), Julia Culioli (DREAL Corse)

Opérateurs Natura 2000

Dans le cadre de leur mission d'élaboration et d'animation du DOCOB, les chargés de mission Natura 2000 des collectivités maîtres d'ouvrage mettent en œuvre les objectifs prescrits par les DOCOBs, notamment dans le domaine de la contractualisation, du recours à des expertises scientifiques, de la conduite d'études et d'inventaires qui complètent le cas échéant les études déjà disponibles. C'est d'abord à eux que s'adresse le présent projet, les retours de leurs expériences sont attendus pour contribuer à l'élaboration de la méthode d'évaluation et de suivi.

Référent(e)s : potentiels à confirmer et compléter, notamment opérateurs LR : Murielle Alexandre (SMBT), Laurence Fonbonne (Rivage), Roland Mivière (PMCA), Sandrine Lafont (SIEL), opérateurs PACA : Raphaël Grisel (GIPREB), Stephan Arnassant (PNR Camargue), à définir (PN Port-Cros), à définir (Ville de Fréjus pour Villepey) et Corse : Christelle Stra (RN Biguglia)

Experts scientifiques et techniques

Référent(e)s : à compléter et à confirmer

- Michel Lauret, algologue à la retraite de l'Université de Montpellier 2
- IFREMER (référents en cours de définition)
- Laboratoire d'Ecologie des systèmes marins côtiers – ECOSYM (référents en cours de définition)
- Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles - CBNMP (Olivier Argagnon)
- CEN L-R (Mario Kleszczewski)
- Tour du Valat (Patrick Grillas)
- Agence de l'Eau (Nadine Bosc-Bossut, Anaïs Giraud)
- Thierry Disca, Anne-Claude Vaudin, Renaud Dupuy de la Grandrive
- Cevalmar (Matthew Hébert)
- Muséum national d'Histoire naturelle (Farid Bensettiti)

2. Coordination de l'opération

2.1. Durée du projet

Le projet se déroule sur 12 mois, de janvier 2012 à décembre 2012.

2.2. Rôle des différents partenaires

Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes est chargé de l'animation du projet. Le CEN L-R est maître d'ouvrage de l'opération. Un stagiaire sera affecté à l'opération. La Tour du Valat et l'OEC sont partenaires associés et font le relais dans leur région respective.

Les services de l'Etat (DREAL) pilotent l'action et veillent à son bon déroulement.

Le MNHN interviendra en appui au Pôle-relais, en collaborant sur différents points : cadre méthodologique général sur l'évaluation à l'échelle site, bibliographie sur le cadre général et spécifique, participation aux groupes de travail, relecture/expertise des propositions, retour d'expérience sur d'autres habitats, co-encadrement d'un stagiaire pour une phase de test sur un site. Le MNHN assurera également une cohérence avec la méthodologie pour les lagunes en mer à marées (façade atlantique). La rédaction et la production du guide méthodologique national relèvent de la compétence du MNHN.

L'ensemble des partenaires techniques et scientifiques (CEN L-R, Tour du Valat, OEC, DREAL, MNHN, opérateurs Natura 2000, experts) constitue le groupe de travail et apportent leur expertise et expérience en matière de connaissance de l'habitat Lagune côtière* et d'évaluation de son état de conservation. Des partenaires concernés par des projets connexes pourront être associés au groupe de travail.

Les travaux issus du groupe de travail se feront également en lien avec les CSRPN régionaux.

3. Déroulement de l'opération

L'action se déroulera en 5 grands volets :

VOLET 1 :

Recensement et analyse des retours d'expérience et des questions des gestionnaires locaux (DOCOB, ...) dans l'ensemble des 3 régions Languedoc-Roussillon, PACA et Corse.

Un questionnaire sera élaboré pour réaliser l'enquête auprès des gestionnaires.

VOLET 2 :

Recensement et analyse des études en cours sur cette question, des protocoles existants (notamment issus des DOCOB) ou des travaux connexes pouvant contribuer à la réflexion (ex. programme RHOMEEO) dans l'ensemble des 3 régions Languedoc-Roussillon, PACA et Corse.

L'articulation avec la DCE et le RSL sera assurée : on s'attachera notamment à identifier les points communs et divergences avec la DCE, les indicateurs déjà disponibles ou en cours d'étude, les modifications possibles de l'exploitation de certaines données pour la reformulation de nouveaux indicateurs.

Le lien avec le programme RhoMéo sera fait pour éviter toute redondance.

Les travaux en cours seront suivis pour nourrir la réflexion du groupe de travail.

VOLET 3 :

Synthèse et analyse bibliographique approfondie y compris celle issue des pays méditerranéens voisins. Ce travail abordera notamment les points suivants : état de référence, grille de critères/indicateurs par paramètre, valeurs seuils, protocole de mesures/observations, système de notation, périodicité souhaitée.

Les travaux bibliographiques déjà réalisés dans le cadre d'autres projets, tels que RhoMéo seront mis à profit.

VOLET 4 :

Animation d'un groupe de travail gestionnaires-experts-DREAL-MNHN. Finalisation de la composition du groupe de travail (acteurs des groupes 'opérateurs Natura 2000' et 'experts scientifiques et techniques').

L'animation du groupe de travail s'emploiera à définir avec lui le cadre méthodologique de travail et à répondre aux questions suivantes : état de référence, critères/indicateurs, protocole de mesures/observations, système de notation, périodicité souhaitée.

Le groupe de travail échangera par méls et se réunira 3 fois :

- 1ère pour présenter les volets 1 à 3 et valider le cadre méthodologique de travail,
- 2ème pour une séance de travail sur la méthode,
- 3ème pour valider les propositions méthodologiques et présenter le rapport.

VOLET 5 :

Test terrain du jeu d'indicateurs (avec données déjà existantes + récolte de données complémentaires) et de protocole possible sur un ou plusieurs site(s) qui permettra d'alimenter la valorisation vers un guide méthodologique national. Le test sera effectué en lien avec le (ou les) gestionnaire(s) du (ou des) site(s) choisi(s) et le traitement des données sera réalisé conjointement par le MNHN et le stagiaire.

VOLET 6 :

Analyse, synthèse et restitution des propositions sous forme d'un rapport d'études. Ce rapport servira de base de travail au MNHN pour la rédaction de son guide méthodologique sur l'évaluation de l'état de conservation de l'habitat « Lagunes côtières ».

4. Calendrier prévisionnel

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.
Recensement et analyse des retours d'expérience									
Recensement et analyse des travaux en cours ou existants									
Bibliographie approfondie									
Animation du groupe de travail									
Test terrain									
Synthèse, Analyse des résultats									
Rédaction rapport, Restitution									